

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 566 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : J. AOUIDE ME

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## otique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**JPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

N° W19-532769

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 546 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre : JAO LI HER. Mod.

Nom & Prénom : JAO LI HER. Mod.

Date de naissance : 01/02/1945

Adresse : 8 Rue Bellalouy Haynes 00185

Téléphone : 0661181712 Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/06/2022

Nom et prénom du malade : Jasouher Mohamed

Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : A affection pulmonaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Ites des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/06/92	CC			
21/06/92	CC			
24/06/92	CC			

ANALYSES - RADIOPHARMACIES				
Codelet et signature du laboratoire et de l'radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires	
Dr. TAYEB BACHKOU Méd. - Cin. Radiol. Hay Bachkou - Rce Atlas 2 - n° 3 Casablanca - Tél : 05-22 85 15 50	29/06/92		560 100	
LABORATOIRE D'ANALYSES - RADIOPHARMACIES BACHKOU - TÉL : 05-22 85 15 50	21/06/92		560 100	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																										
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																										
<b>Important :</b> Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.																										
<b>SOINS DENTAIRES</b> 	<b>Dents Traitées</b> (empty)	<b>Nature des Soins</b> (empty)	<b>Coefficient</b> (empty)	<b>INP :</b> <input type="text"/>																						
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>																						
				<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>																						
				<b>DEBUT D'EXECUTION</b> <input type="text"/>																						
				<b>FIN D'EXECUTION</b> <input type="text"/>																						
				<b>O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES</b>																						
					<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>																					
					<table border="0"> <tr> <td><b>H</b></td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td></td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td><b>D</b></td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td><b>B</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>G</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>H</b>	25533412	21433552		00000000	00000000	<b>D</b>	00000000	00000000		35533411	11433553	<b>B</b>			<b>G</b>		
					<b>H</b>	25533412	21433552																			
						00000000	00000000																			
<b>D</b>	00000000	00000000																								
	35533411	11433553																								
<b>B</b>																										
<b>G</b>																										
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																										
<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>																										
<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>																										
<b>DATE DU DEVIS</b> <input type="text"/>																										
<b>DATE DE L'EXECUTION</b> <input type="text"/>																										
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>																										
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>																										

**Docteur Batoul BENKIRANE**  
Pneumologue - Allergologue - Phtisiologue  
Adultes et Enfants

Asthme - Allergies Respiratoires  
Tuberculose - Sevrage tabagique  
Ronflements et Apnées du Sommeil  
Spirométrie - Echographie Thoracique  
Bronchoscopie - Tests Cutanés



**الدكتورة الباتول بنكيران**  
اختصاصية في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية  
كبار وأطفال

القيقة. الحساسية

السل. الإقلاع عن التدخين

الشخير ووقف التنفس أثناء النوم

فحص الوظيفة التنفسية. الفحص بالصدمة

الفحص بالمنظار. اختبار الحساسية

Casablanca, le 14/06/22

Mr Jeouher Mohammed

11 DDim eins

Dr. BENKIRANE Batoul  
Résidence Al Khansa, 1<sup>er</sup> étage  
135 Avenue Mers Sultan, 05 22 26 52 08  
Casablanca - Tel: 05.22.85.65.50

LABORATOIRE D'ANALYSES  
MÉDICALES BACHKOU  
Dr. TAYEB Kenza  
Médecin Biologiste  
Hay Bachkou Rte Atlas 2 - N°3  
Casablanca - Tél : 05.22.85.65.50

196 شارع مرس السلطان، إقامة الخنساء، الطابق 1، الشقة 13 - الدار البيضاء

196 Avenue Mers Sultan, Résidence Al Khansa, 1<sup>er</sup> Etage, Appt.13 - Casablanca

Tél.: 05 22 26 52 08 / GSM : 06 61 08 84 46 - E-mail : dr.benkirane.batoul@gmail.com

Docteur Batoul BENKIRANE

Pneumologue - Allergologue - Phtisiologue

Adultes et Enfants



الدكتورة باتول بنكيران

اختصاصية في أمراض الجهاز التنفسى والحساسية

كبار وأطفال

الضيق . الحساسية

السل . الإقلاع عن التدخين

الشخير وتوقف التنفس أثناء النوم

فحص الوظيفة التنفسية . الفحص بالصدمة

الفحص بالمنظار . اختبار الحساسية

Asthme - Allergies Respiratoires

Tuberculose - Sevrage tabagique

Ronflements et Apnées du Sommeil

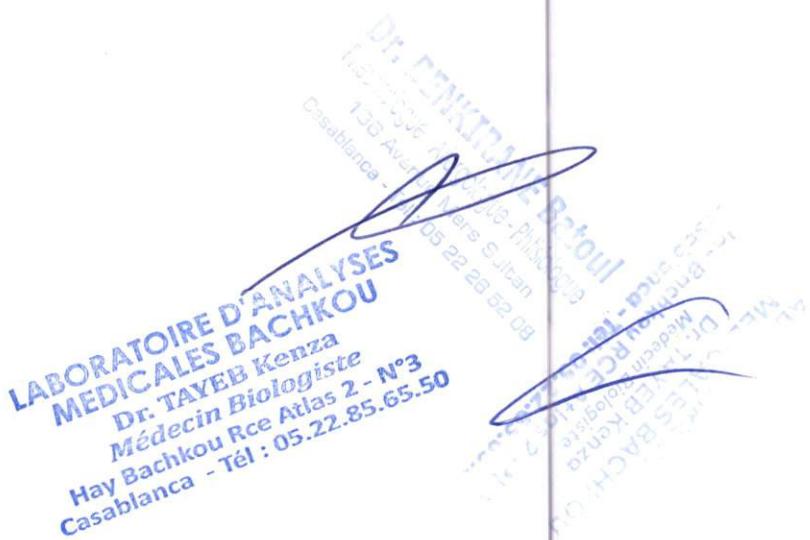
Spirométrie - Echographie Thoracique

Bronchoscopie - Tests Cutanés

Casablanca, le 21/06/22

Mr Jeouher Mohammed

11 D Diméris



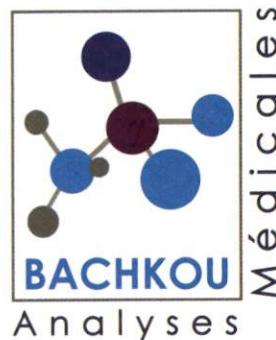
196 شارع مرس السلطان، إقامة الخنساء، الطابق 1، الشقة 13 - الدار البيضاء

196 Avenue Mers Sultan, Résidence Al Khansa, 1<sup>er</sup> Etage, Appt.13 - Casablanca

Tél.: 05 22 26 52 08 / GSM : 06 61 08 84 46 - E-mail : dr.benkirane.batoul@gmail.com

# مختبر التحاليلات الطبية باشكو

Laboratoire d'Analyses Médicales Bachkou



Docteur Kenza TAYEB  
Médecin Biogiste

- Hématologie
- Bactériologie
- Virologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Mycologie

Date du prélèvement : 28-06-2022 à 11:25

Code patient : 2011040032

Né(e) le : 01-01-1945 (77 ans)



Mr JAOUHER Mohamed

Dossier N° : 2206280023

Prescripteur :

## HEMATOLOGIE

D-Dimères (2ème génération)  
(Immuno-fluorescence(FeIA) AIA)

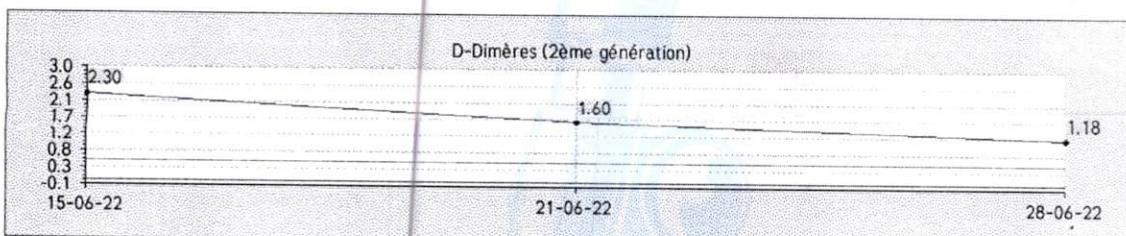
1.18 µg/ml

(<0.50)

21-06-2022

1.60

Chez les sujets suspects de thrombose veineuse profonde ou d'embolie pulmonaire, le dosage des D-Dimères permet d'exclure, si le résultat est inférieur à 0.50 µg/ml, avec une valeur prédictive négative proche de 100%, la survenue de telles pathologies. Il n'existe pas de corrélation entre les taux de D-Dimères et l'importance du processus thrombotique.  
Un taux supérieur ne permet pas d'affirmer le diagnostic, mais impose la réalisation d'examens plus spécifiques (Doppler, phlébographie)



Validé par Dr. TAYEB Kenza

Dr. TAYEB Kenza  
Médicalise Bachkou  
Laboratoire d'Analyses  
Casablanca - Tel : 05.22.85.65.50  
Hay Bachkou Rés. Atlas 2 N°3  
Médecin Biogiste

# مختبر التحاليلات الطبية باشكو

Laboratoire d'Analyses Médicales Bachkou



Date du prélèvement : 21-06-2022 à 12:37

Code patient : 2011040032

Né(e) le : 01-01-1945 (77 ans)



Mr JAOUHER Mohamed

Dossier N° : 2206210029

Prescripteur :

## HEMATOLOGIE

### D-Dimères (2ème génération)

(Immuno-fluorescence(FEIA) AIA)

1.60  $\mu\text{g/ml}$

1 600.00  $\mu\text{g/l}$

(<0.50)

(<500.00)

15-06-2022

2.30

Note: L'ajustement du seuil de D-dimères par l'utilisation d'une règle simple:  $\text{âge} \times 10$ , chez le patient de plus de 50 ans permet d'augmenter la spécificité du test sans diminuer sa sensibilité.



Chez les sujets suspects de thrombose veineuse profonde ou d'embolie pulmonaire, le dosage des D-Dimères permet d'exclure, si le résultat est inférieur à 500 $\mu\text{g/l}$ , avec une valeur prédictive négative proche de 100%, la survenue de telles pathologies. Il n'existe pas de corrélation entre les taux de D-Dimères et l'importance du processus thrombotique. Un taux supérieur ne permet pas d'affirmer le diagnostic, mais impose la réalisation d'examens plus spécifiques (Doppler, phlébographie).

Validé par Dr. TAYEB Kenza

LABORATOIRE D'ANALYSES  
MÉDICALES BACHKOU  
Dr. TAYEB Kenza  
Médecin Biologiste  
Hay Bachkou Rce Atlas 2 - N°3  
Casablanca - Tél : 05.22.85.65.50

Hay Bachkou, N°70 Rés. Atlas 2 N°3 Lot. Bachkou - Casablanca  
Tél: 05 22 85 65 50 - Fax: 05 22 81 73 44 - labobachkou70@gmail.com

ICE: 001917124000053 - Patente: 36375554 - R.C : 422272 - IF: 18755413

Codes INPE Dr Kenza TAYEB: 097163620 - Codes INPE Laboratoire: 093061307

# مختبر التحاليلات الطبية باشكو

Laboratoire d'Analyses Médicales Bachkou



FACTURE N° : 000013569

Docteur Kenza TAYEB  
Médecin Biogiste

- Hématologie
- Bactériologie
- Virologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Mycologie

CASABLANCA le 21-06-2022

Mr JAOUHER Mohamed

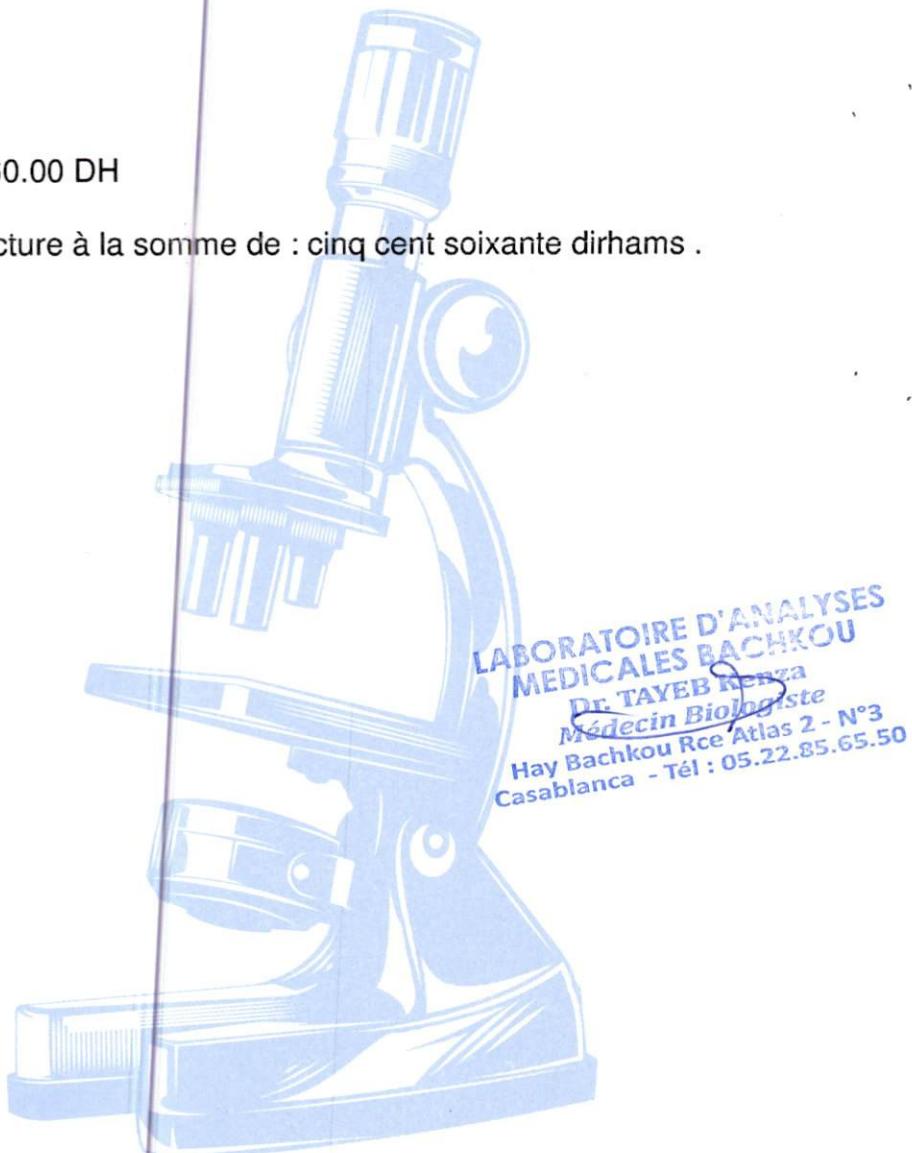
## Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin D-Dimères	E25 B400	E B

Total des B : 400

TOTAL DOSSIER : 560.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent soixante dirhams .



Hay Bachkou, N°70 Rés. Atlas 2 N°3 Lot. Bachkou - Casablanca  
Tél: 05 22 85 65 50 - Fax: 05 22 81 73 44 - labobachkou70@gmail.com  
ICE: 001917124000053 - Patente: 36375554 - R.C : 422272 - IF: 18755413  
Codes INPE Dr Kenza TAYEB: 097163620 - Codes INPE Laboratoire: 093061307

# مختبر التحاليلات الطبية باشكو

Laboratoire d'Analyses Médicales Bachkou



Docteur Kenza TAYEB  
Médecin Biologiste

- Hématologie
- Bactériologie
- Virologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Mycologie

FACTURE N° : 000013244

CASABLANCA le 28-06-2022

Mr JAOUHER Mohamed

## Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin D-Dimères	E25 B400	E B

Total des B : 400

TOTAL DOSSIER : 560.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent soixante dirhams .



Hay Bachkou, N°70 Rés. Atlas 2 N°3 Lot. Bachkou - Casablanca

Tél: 05 22 85 65 50 - Fax: 05 22 81 73 44 - labobachkou70@gmail.com

ICE: 001917124000053 - Patente: 36375554 - R.C : 422272 - IF: 18755413

Codes INPE Dr Kenza TAYEB: 097163620 - Codes INPE Laboratoire: 093061307